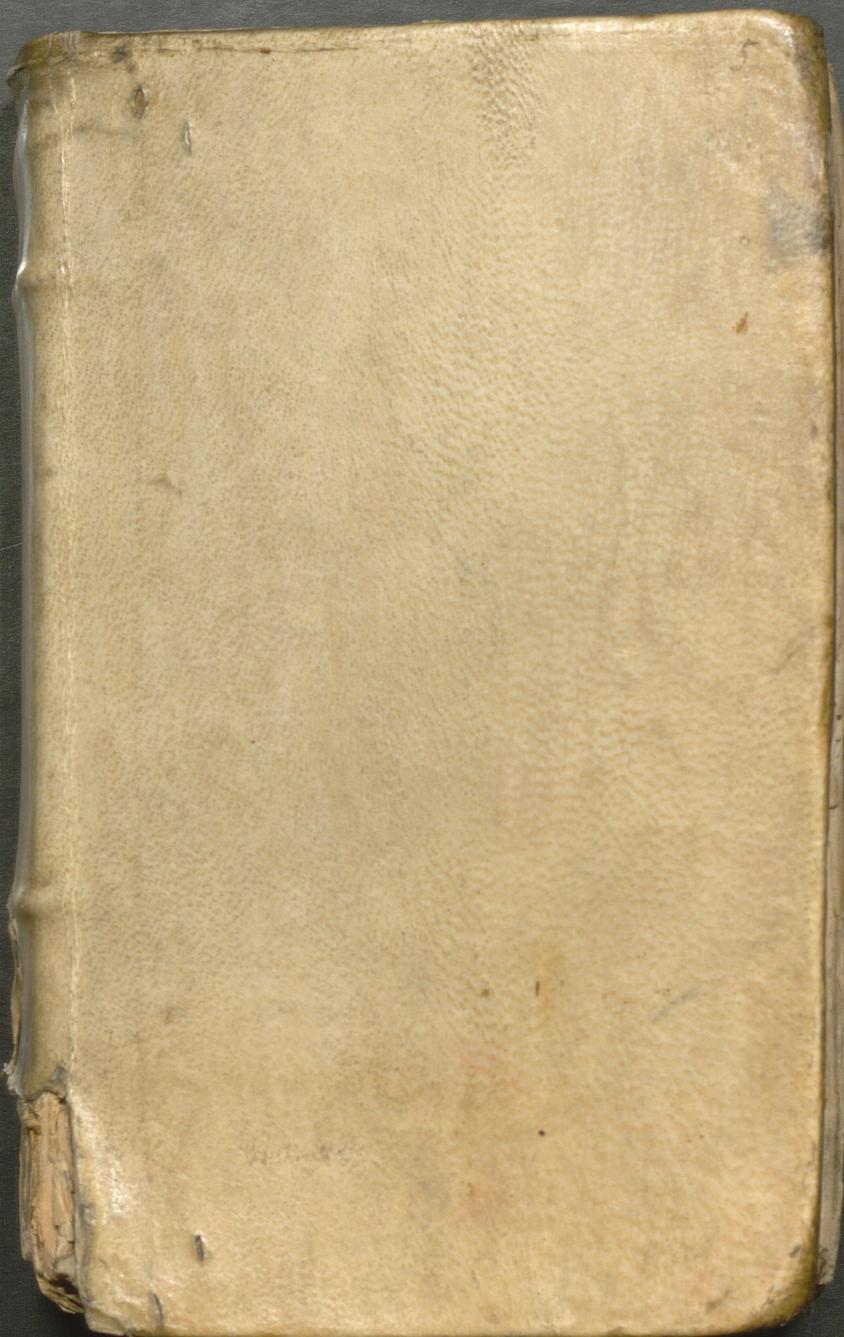
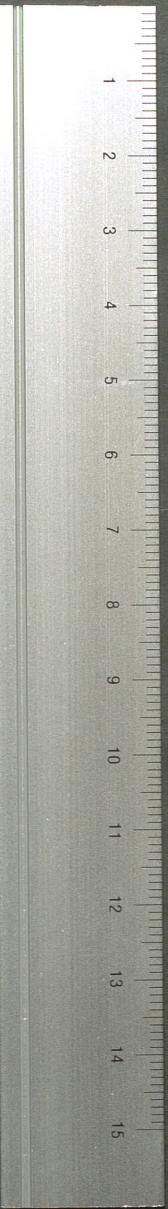
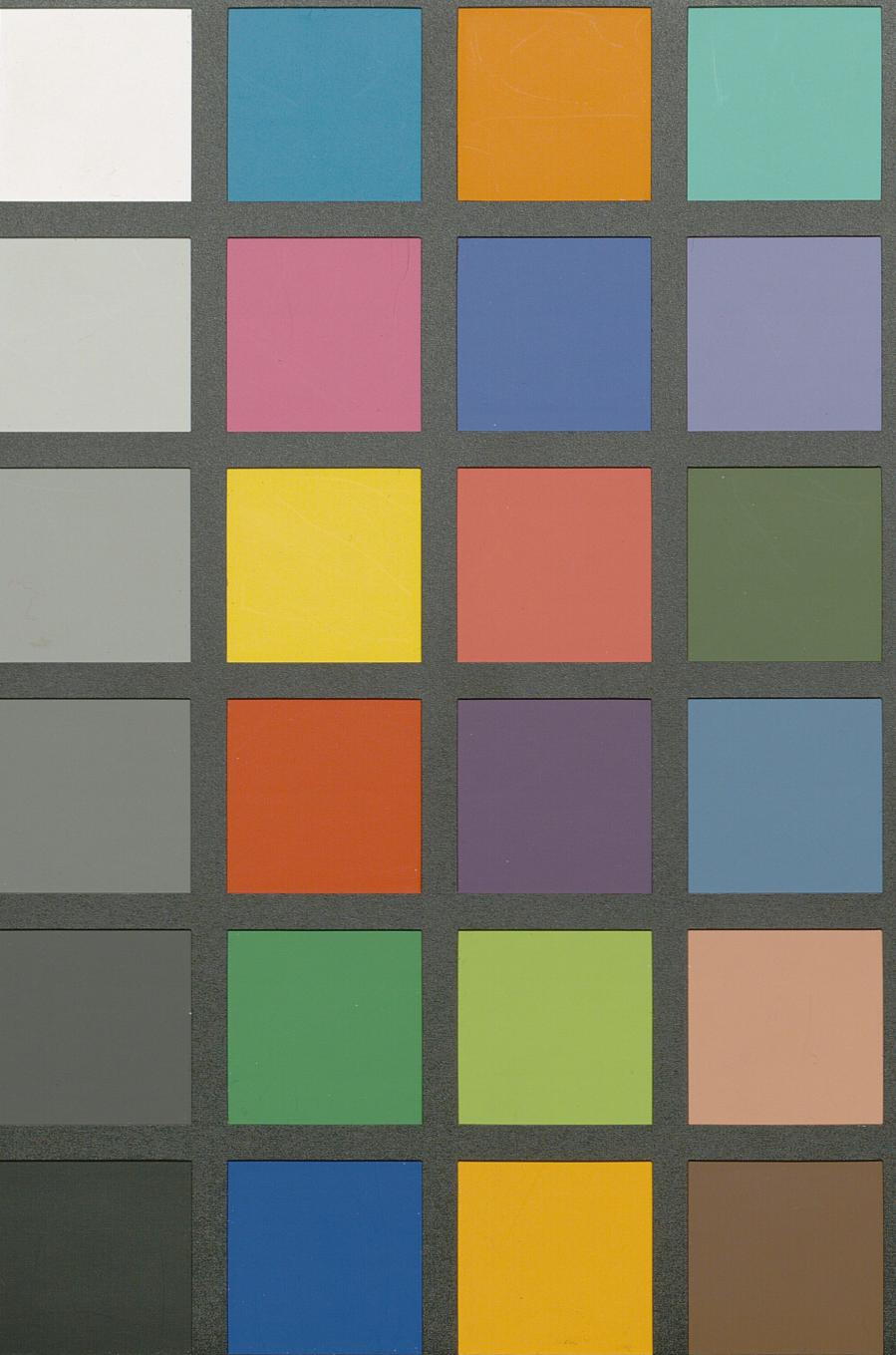


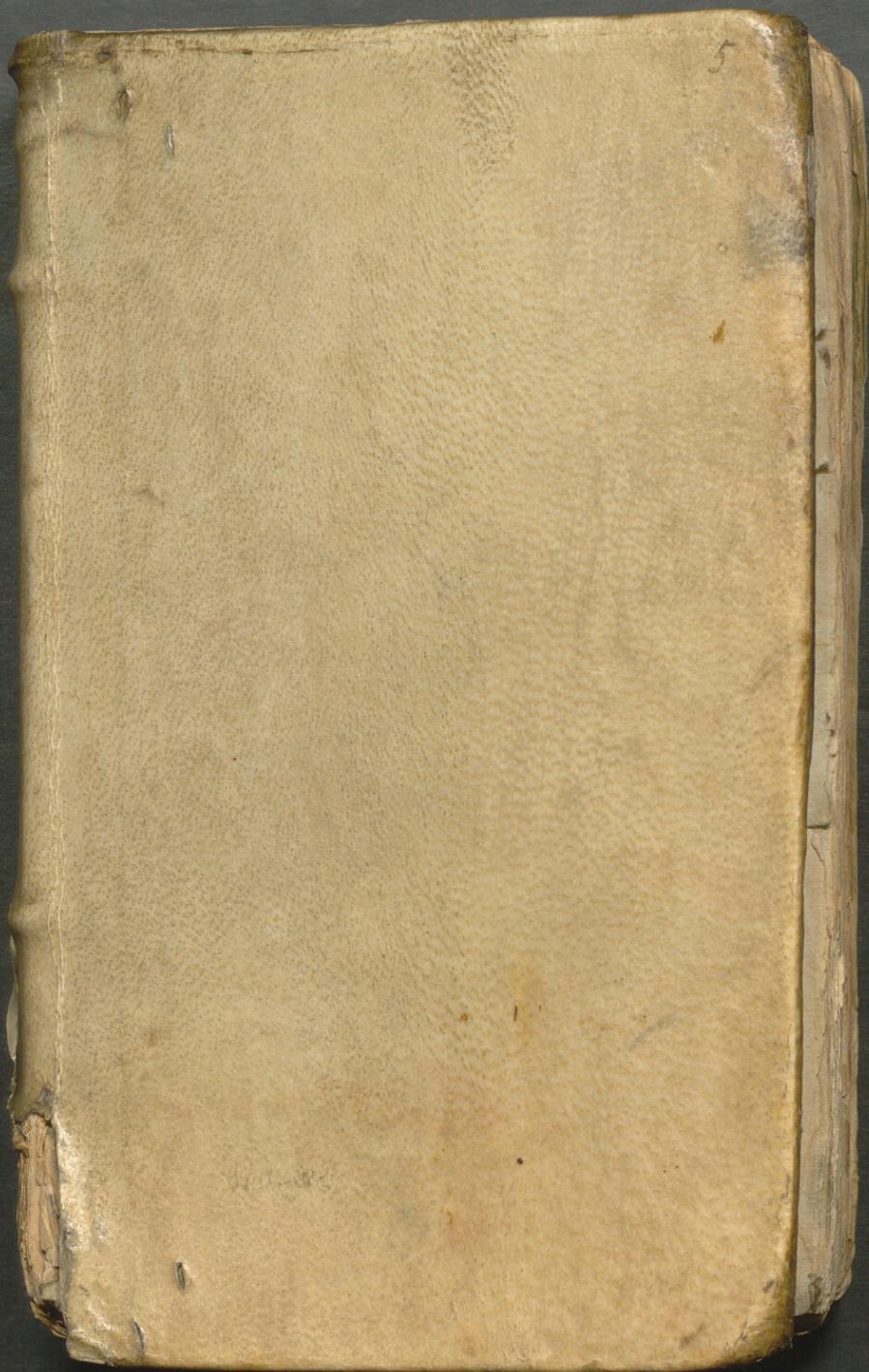
**datacolor**

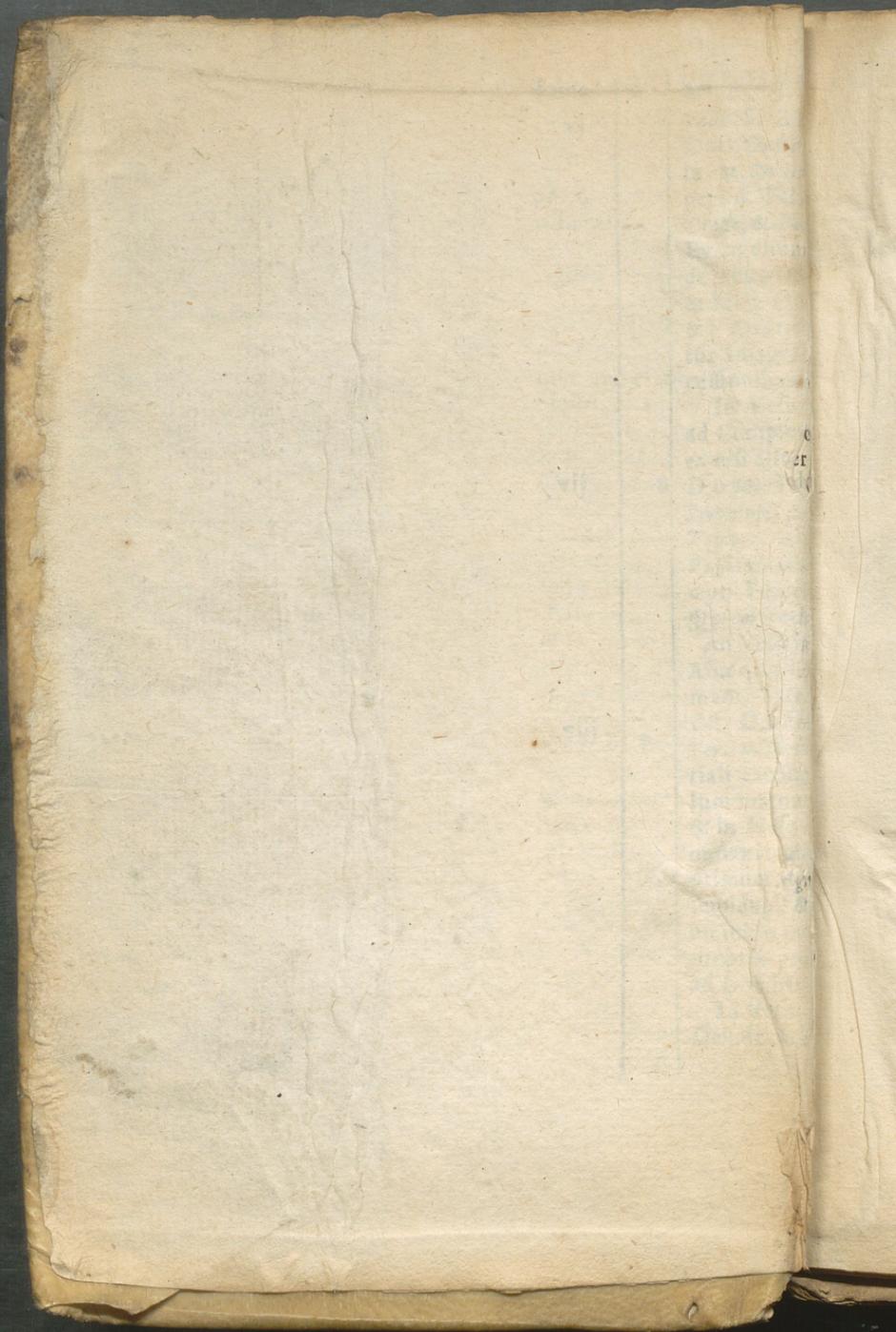


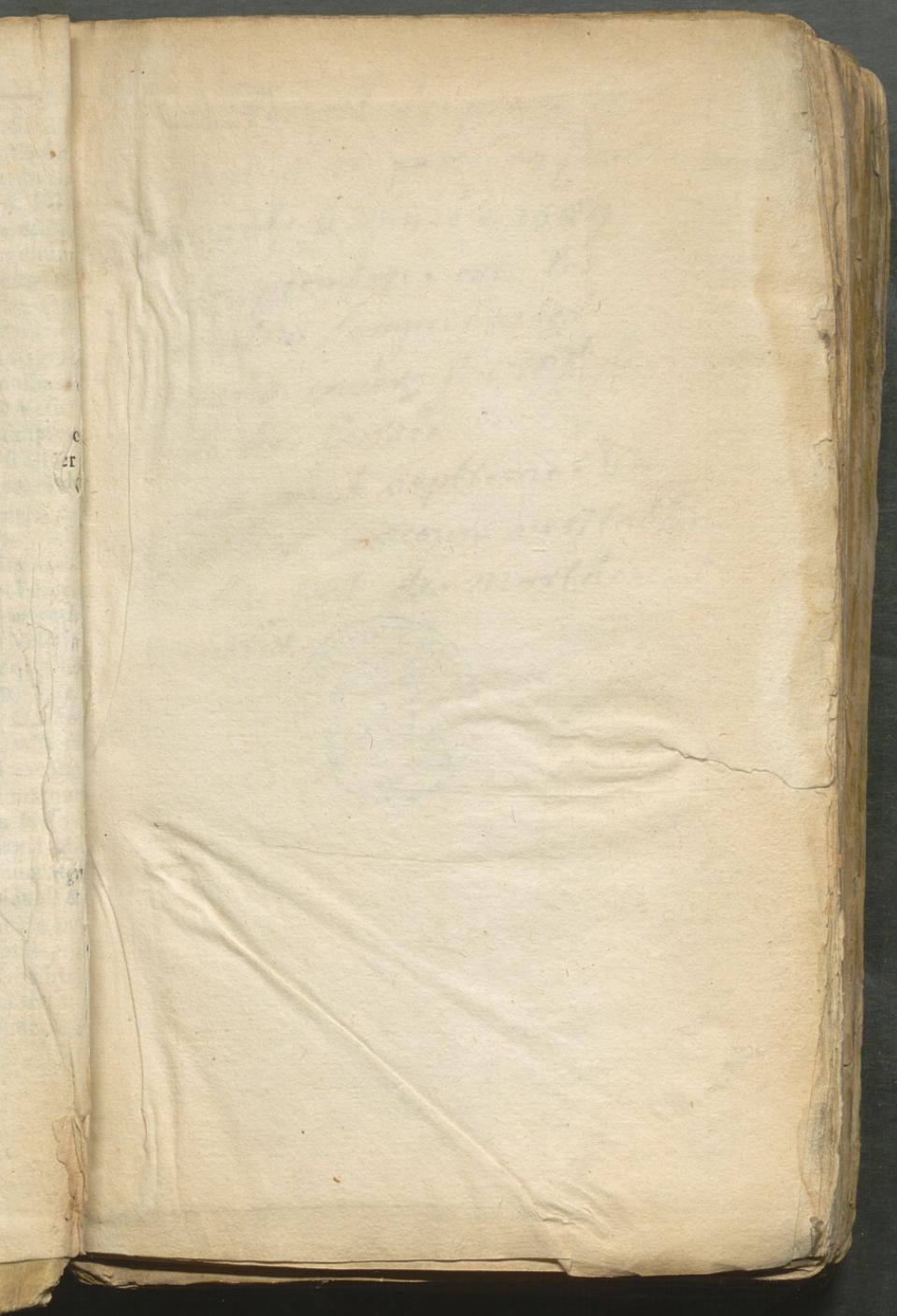
1155

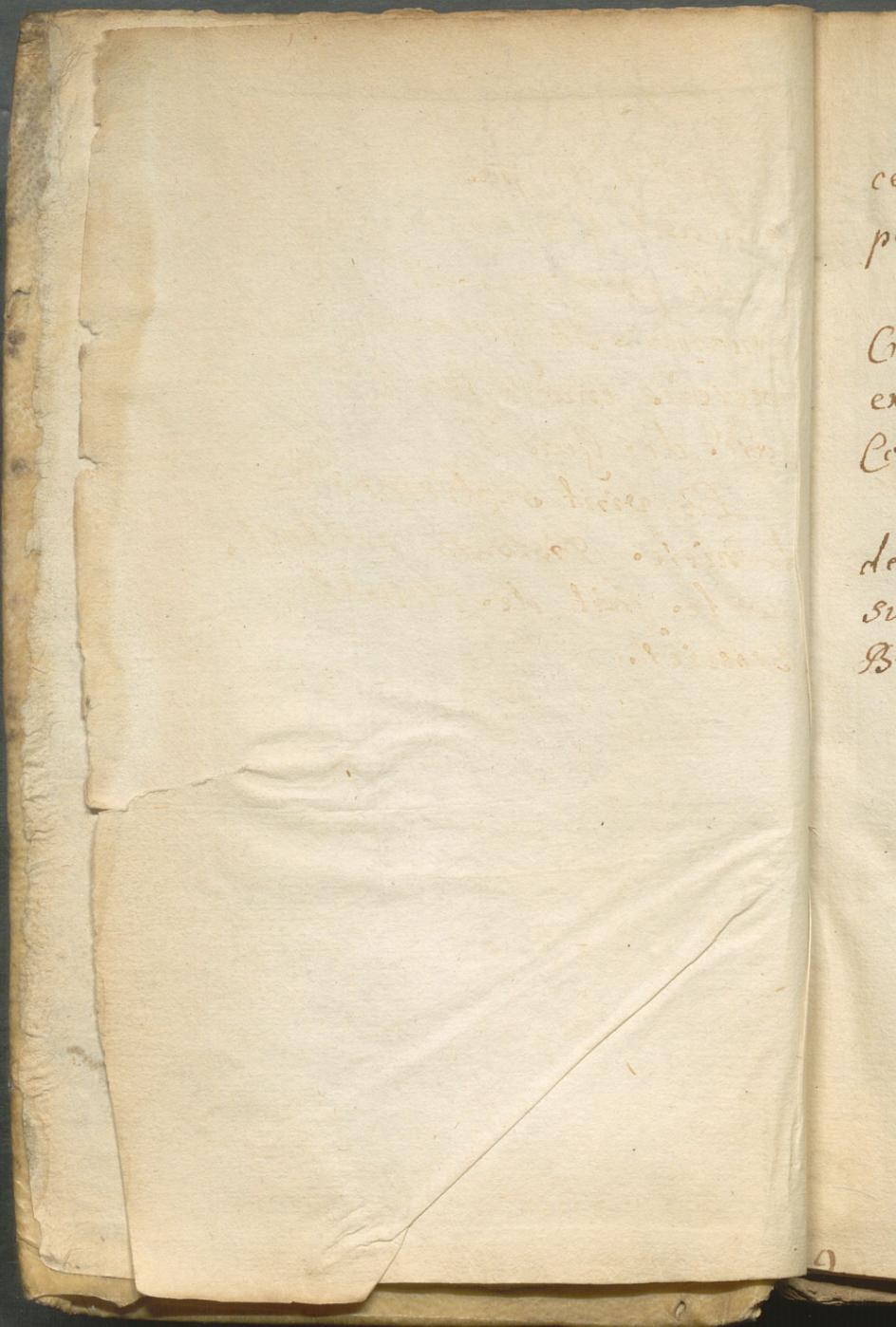
1589

35295









4 Recueil de pieces sur  
ce qui s'est passe en France  
pendant l'annee 1589.

La premiere est les  
Grantes Sanguinaires —  
exercees envers son m<sup>e</sup> le  
Card<sup>r</sup> de Guise

La vint septième. Va  
derniere. Discours véritable  
sur le fait de Marthe  
Brossier.



I

lentulus. Etiamque  
prosternuntur. Atque  
ad hoc. ut. intermixta  
est. et. in. unius. et. in. unius.  
et. in. unius. et. in. unius.

Au

29.

# DISCOVR S

28

## veritable sur le faict de Marthe Brossier de Romorantin, pre- tendue demo- niaque.

*Celuy qui croit de leger , il est leger de cœur , &  
amoindrira , & mesme sera tenu comme  
pechant en son ame. Eccli. 19.*



A PARIS,

Par Mamert Patisson Imprimeur  
ordinaire du Roy.

M. D. XCIX.

*Avec privilege.*

Digitized by srujanika@gmail.com

卷之三

A

SIR

D

was recogn

the Broffier.

latus que  
us conscrip

ostre Ma

SIS ornam.

campagne

*WANT* desire

三



# AV ROY.

SIRE,

**D**AR le commandement de vostre Maiesté nous auons mis par escrit briefuement & veritablement ce qu'a- uons recogneu en la visitation de Marthe Brossier, pretendue demoniaque, avec l'aduis que nous en auons sur ce donné en nos consciences. Nous le presentons à vostre Maiesté , sans art , sans fart & sans ornement , avec une simplicité née , compagnie fidelle de la vérité , que vous avez desiree de nous en ce fait , & que vous avez en toute autre chose tousiours  
à ij

aimée, & curieusement recherchée. Ce  
desir, SIRE, est une preuve certaine de la  
droiture que vous portez en la bouche  
& en l'ame, témoin de vos justes &  
saintes intentions : par laquelle vous  
avez acquis, & assuré pour iamais les  
cœurs de vos sujets, distraits de vostre  
obeissance, & l'amitié des nations estran-  
geres, autant que par la terreur de vos  
armes. S'estans & les uns & les autres  
touſiours autant assuréz en la certitude  
de vostre parole, qu'ils ont craint & re-  
douté vostre courage inuincible. Receuez  
donc, SIRE, s'il vous plaist, la vérité  
contenue en ce petit traité, pour temo-  
gnage de nostre tres-humble obeissance,  
& l'honneur de la benignité de vostre  
veue, en fauer de l'affection singuliere  
que vous portez à la vérité : qui vous  
rend d'autant plus conforme à la diuini-  
té, de laquelle vous estes l'image viuan-

laque  
ſupplions  
rues & ben-  
tant de pr-  
né, que fo

SIRE

tres-hu  
& tr  
Me

te, & laquelle est la vérité même. Nous  
la supplions vous redoubler ses saintes  
grâces & bénédic̄tions , & vous donner  
autant de prospérité , de bonheur , & de  
santé , que souhaitent à vostre Majesté ,

S I R E ,

Ses très-humbles , très-affectionnez  
& très-fidèles sujets  
Médecins de Paris.

ELIG  
dacia v

ELLIG  
is artes.

Orsay d  
Acouuu  
ture,  
end plusi  
u qui sou  
tient l'indi  
font affler

en V. am) auant le R. de Noyon  
les rivières de la Somme et  
de la Oise. Celle de la Somme  
est la plus grande et la plus  
profonde. La rivière de la Oise  
est la plus courte et la plus  
petite.

Le R. de la Somme est  
le plus long des deux. Il  
est aussi le plus large et le plus  
profond. Il passe par la ville  
de Noyon et se jette dans la  
mer du Nord.

**R**ELIGIONE superstitio, men-  
dacia veris  
*Vincuntur: vanæ & ficti sunt dæmo-*  
*nis artes.*

I. P.

**C**E vray discours par sa lecture  
Découure au peuple vne impo-  
sture,  
Et rend plusieurs cerueaux guaris:  
Ceux qui souloyént par ceste fourbe  
Affiner l'indiscrete tourbe,  
Ne sont assez fins pour Paris.



## Extract du priuilege.

PAR priuilege du Roy, donné à Paris le xiiij.  
de Juillet 1599. Signé, Par le Conseil, LE  
COINTE, & seellé sur simple queüe en cire  
ianne, Il est permis à Mamert Patisson Impr  
imeur dudit seigneur en l'Uniuersité de ladict  
ville de Paris, d'imprimer, vendre & distribuer  
vn liure intitulé, *Discours véritable sur le faict de*  
*Martin Broſier de Romoratin pretendue demoniaque*.  
Avec defenses à tous autres Imprimeurs & Li  
braires de l'imprimer ou faire imprimer sans le  
vouloir & cōsentement dudit Patisson, iusques  
au temps & terme de six ans, à commencer de  
la date des presentes : sur peine de confiscation  
desdcts liures & d'amende arbitraire.



DISCOVRS VERITABLE  
sur le faict de Marthe Brossier de  
Romorantin , pretendue  
demoniaque.

**O**MME la foy est vn don de Dieu , & vne vertu diuinement inspiree , par laquelle nous croyons fermement les choses qui ne nous apparoissent ny par le sens , ny par la raison naturelle : Aussi la trop grande credulite est vn vice procedant d'une imbecilite de l'esprit des hommes , & souuent par une suggestion de l'esprit malin . Et pour ce les anciens ont dict , que ne croire de leger est le nerf de la vraye sagesse : & l'Apostre nous defend de croire à tout esprit . La foy des Chrestiens est grandement louee : la credulite des Magiciens est blasmee , comme estant si grande qu'elle oste la creance à toutes choses , & faict que croyant tout ( combien qu'absurde ) en fin

A

on ne croit plus rien. L'antiquité credule  
a esté trompee par les prestiges des Dém-  
mons & attiree à superstition & idolatrie.  
La religion Chrestienne a esté tousiours  
contraire à tels prestiges pour conseruer  
l'honneur du vray Dieu, & sincérité de la  
foy : qui estoit cause que par la ruse &  
cautele du diable, les Chrestiens auoyent  
mauuais bruit, & estoyent chassez par les  
Sorciers & prestigiateurs, qui voulans fai-  
re leurs prestiges faisoient crier, *εξεστασιον*  
c'est à dire, Dehors Chrestiens. La foy  
est vne seure & certaine voye pour par-  
uenir à vérité, salut & sagesse: la trop gran-  
de credulité est vn chemin qui nous pre-  
cipite à faulseté, fraude, folie & supersti-  
tion. Ceste difference de foy & creduli-  
té se pourroit démonstrer par plusieurs  
exemples des anciens : mais il n'y en a  
point de plus digne d'estre escrit & co-  
gnue en ce temps, que l'histoire de Mar-  
the Brossier de Romorantin, pretendue  
inspirée. Plusieurs Prelats, Theologiens  
& Medecins, tous recognoissans par la  
foy Chrestienne que les malins esprits en-  
trent aux corps des hommes, & que par le  
commandement & parole de Dieu ils en

sont chassiez, ont par vne diligente obser-  
uation de tous ses signes & actions de-  
couvert l'imposture & feintise de ceste  
femme: l'ont rapporté au Parlement, vray  
protecteur & défenseur de la pieté & iu-  
stice. Les autres Theologiés, Religieux &  
Docteurs Medecins, ou par credulité, ou  
pour s'uiure l'opinion du peuple, ou autre  
raison, ont dict & assuré le malin esprit  
estre au corps de ceste femme , calom-  
niant les autres comme infideles & athei-  
stes, qui penseroyent ou diroyent que ce-  
ste femme ne fust point demoniaque. Le  
Parlement a confirmé par Arrest celebre  
le iugement des meilleurs & plus pru-  
dens, & a mis ordre que telle credulité &  
superstition ne passast outre au detri-  
ment de la religion Catholique . Mais à  
fin qu'il ne reste aucun scrupule aux es-  
prits plus imbeciles, & que telle impostu-  
re soit cogneue à tout le monde , nous  
auons briefuement & véritablement es-  
crit toute l'histoire : nous auons prouvé  
ladite Marthe n'estre demoniaque : nous  
auons fidelement descrit l'opinion &  
les raisons de ceux qui ont pensé le con-  
traire, s'uians mot à mot l'original escrit

de leur main : & en auons refuté les ar-  
gumens, comme estans fondez sur conie-  
ctures trop legetes. Nous esperons que  
ceux qui liront ce discours y receuront  
plaisir & profit, & scauront gré à ceux,  
qui sans craindre la calomnie des mesdi-  
sans, n'ayans autre but que la verité, ont  
faict la guerre à l'autheur de mensonge:  
& rendront graces à Dieu qui a decou-  
vert ceste imposture, de laquelle s'ensui-  
uoyent non seulement des faulx mira-  
cles, mais aussi grandes diuisions entre le  
peuple : comme par le discouts suiuant  
tous hommes d'esprit le pourront co-  
gnoistre.

Le Mardy dernier iour de Mars 1599.  
au mandement du reuerendissime Eues-  
que de Paris, se trouuerent Marescot, El-  
lain, Hautin, Riolan, & Duret, en l'Ab-  
baye de sainte Geneuiefue, en la salle de  
monsieur l'Abbé, où leur fut representee  
Marthe Brossier, que lon disoit estre pos-  
sedee de l'esprit malin : & ce en la presen-  
ce desdits sieurs Euesque & Abbé, & plu-  
sieurs autres personnages notables. Par le  
commandement dudit sieur Euesque,  
Marescot comme plus ancien l'interroge

en Latin ( d'autant que le bruit estoit  
qu'elle parloit toutes langues) elle ne res-  
pond point. Lors l'Abbé dit : Elle ne res-  
pondra point, si monsieur l'Evesque ne  
luy commande. L'Evesque commande à  
ce démon de parler , disant : *Adiuro te per  
Deum viuum, ut respondeas domino Maresco-  
to.* Et la femme & le diable sont muets.  
De rechef elle est interrogée en Latin  
par Marescot Medecin : & en Grec par  
monsieur Marius, Docteur en Theolo-  
gie , & Professeur du Roy en la Philo-  
sophie Grecque : mais elle ne respond  
point. Lors l'Evesque fort curieux de  
decouvrir la vérité ( d'autant que ladicté  
Marthe auoit dict que ce n'estoit pas le  
lieu de respondre) commanda qu'elle fust  
menee en vne chapelle. En laquelle, force  
cierges allumez , vn Prestre accompagné  
de deux autres , tous vestus d'habits de-  
cens & sacerdotaux , en la presence dudit  
sieur Evesque & de l'Abbé , & plusieurs  
personnes notables , tous en grande de-  
uotio & prieres, commence à l'exorciser.  
Elle qui estoit agenouillée priant Dieu &  
faisant le signe de la croix , incontinent se  
laisse tomber à la renuerse, premierement

A iij

Sur les fesses , puis sur le dos & sur les epaules, puis doucement sur la teste. Couchée sur le dos, tirant son haleine du profond, remuant les flancs ( comme vn cheual qui a couru ) elle tourne les yeux en la teste , tire la langue , dit à l'Evesque qu'il n'a pas sa Mitre, & qu'il aille querir: Alors luy fait presenter des reliques de la vraye Croix, lesquelles elle endura luy estre mises en la bouche. On luy presente le chaperon d'un Docteur , lequel elle reiette viuement : comme si le chaperon d'un Theologien , ou la Mitre de l'Evesque auoyent plus de vertu & plus de diuinité que les reliques de la vraye Croix. Ces choses ainsi passées , avec plusieurs autres qu'il ne seroit à propos de racoter, le sieur Evesque commande que les Medecins disent leur aduis . Lesquels apres auoir meurement deliberé ensemble , & consideré tout ce qu'ils penserent estre à considerer, rapporterent à l'Evesque du consentement de tous , & par la bouche du dict Marescot l'ancien , leur aduis , qui estoit en peu de paroles : *Nihil à demane.*  
*Multa ficta. A morbo panca.* Rien du diable: plusieurs choses feintes : peu de la mala-

die. Et de faict toutes ses actions estoient feintes , comme cy apres sera monstré. Mais véritablement la langue estoit rouge, & on apperçoit quelque leger brouissement en l'hypochondre gauche propre aux rareyeux.

Le iour suivant qui estoit le mercredy dernier iour de Mars, Ellain & Duret s'y trouuerent, les exorcismes reiterez ladite Marthe se laissoit cheoir à certains mots, se releuoit alaigrement, faisoit la morgue aux exorcistes contre leur face , & ne fit rien d'autre sinon que Duret la picqua d'une espingle entre le poulce & l'index. Apres ces actions reiterées jusques à midy , l'Evesque demanda à Ellain & Duret ce qu'ils jugoyent , qui prierent l'Evesque de trouuer bon que les autres Medecins qui l'auoient veüe le iour précédent , fussent appellez , & autres avec eux , pour en delibérer plus meurement: Attendu mesme que ladite Brossier commandee de donner des marques de possession du Diable, auroit respondu , Demain : ce qu'iceluy Evesque trouua fort raisonnable.

Le iudy premier iour d'Auril tous les

mysteres furent employez , on n'oublia  
rien de tous les remedes qui sont propres  
à chasser les Diables. On se mist en prie-  
res, elle tira la langue , tourna les yeux,  
& à la prononciatiou de quelques mots,  
*Et homo factus est : Verbum caro factum est :*  
*Tantum ergo sacramentum :* elle tomba  
comme deuant, se remuant en forme de  
conuulsions. Toutes ces actions sem-  
bloyent estre feintes aux Medecins: pour-  
ce ils sen vouloyent aller : lors monsieur  
l'Euesque les pria de donner encore quel-  
que peu de temps au public. Les exor-  
cismes recommencерent. Lors ceste fem-  
me oyant les paroles, *Et homo factus est,*  
employe toutes ses forces à faire ses sou-  
bresaults, estant sur le dos en quatre ou  
cinq saults se traине depuis l'autel iusques  
à l'huys de la chapelle : qui estōna tout le  
monde. Le pere Seraphin se met en cho-  
lere, disant : S'il y a quelqu'un qui soit in-  
credule, s'il la veut arrester, le diable l'em-  
portera en l'air. Lors Marescot impatient  
de ceste imposture, dit, Je prendray le há-  
zard , qu'il m'emporte si il peut : luy met  
son genouil sur le sien, la prend par le col-  
let, luy commandant de demeurer. Elle  
ne se

ne se pouuant plus remuer , voyant son imposture découverte, dit, Il s'en est allé, il m'a laissé . Et le bon Seraphin approchant, dit , Ce n'est plus que Marthe , le démon s'est retiré. Je l'ay donc faict fuir, dit Marescot . L'Euesque fort desirieux de cognoistre la verité , & se doutant de quelques feintes,dit, Recomméçons, & prions Dieu qu'il nous enseigne la verité: voyons si le démon la tourmentera encore. On chantá *Veni creator* , & le symbole des Apostres. A ceste parole *Et homo factus est*, elle ne tombe plus,elle ne se tourmente plus : mesmes luy monstrant le saint sacrement,elle n'est plus troublee, elle ne se laisse plus tomber:mais voyant Marescot, Hautin , & Riolan derriere elle, dit, Mesle toy de ta medecine. Marescot luy respond , Si tu te remues , & que tu faces encore le sor, ie t'en empescheray bien. Ce pendant on perseuere à prier Dieu. Elle pensant que Marescot se fust retiré, se laisse encore cheoir sur le dos , & fait ses chimagrees & mouuemens ordinaires. Alors Marescot , Hautin , & Riolan la retiennent & l'arrestent fort facilement. L'Euesque commence à dire au pere Sc-

B

raphin exorciste, Bon pere, commandez  
 luy qu'elle se leue. Le bon pere d'vnne voix  
 forte crie, Leue toy sus tes pieds, leue  
 toy sus tes pieds. Marescot dit, Le diable  
 ne se leue point en nostre presence : & à  
 fin que moins de gens s'en offendassent,  
 dist tout hault en Grec, μηδὲν τοξεύειν.  
 μηδὲν τοξεύειν. Il n'y a rien contre na-  
 ture. Et ne faut s'estonner si lesdicts Mares-  
 cot, Hautin, & Riolan, n'eurent point  
 de peur, cognoissans la feintise, & se  
 fiant en Iesus-Christ, qui est la terreur de  
 tous les démons. Riolan par le comman-  
 dement de l'Evesque parla à elle Latin en  
 la facon qui ensuit, Misera, quousque perges  
 nobis illudere? Nunquamne cessabis plebeculam  
 iudicare? Agnosce culpam et veniam depreca-  
 re. Patent enim tuae fraudes: & nisi hoc feceris,  
 ibreni traderis in manus iudicis, qui quæstione  
 veritatem extorqueret. Elle interrogée si elle  
 entendoit cela, respondit ingenuement  
 que non. On pesoit que toute ceste affai-  
 re fust achéuee. L'Evesque se retire & sort  
 de la chapelle avec plusieurs hommes  
 notables, & commande aux Medecins  
 présens de librement dire leur aduis. L'un  
 d'iceux assure qu'elle auoit le diable au

corps, pource qu'elle auoit tiré la langue  
 bien longue, & qu'elle auoit enduré la  
 piqueure de l'espingle. L'autre dit, que  
 véritablement il voyoit beaucoup de si-  
 gnes de fiction : mais qu'il falloit atten-  
 dre enco re trois mois, pour bien assurer  
 si elle auoit le Diable au corps ou non.  
 Pource que monsieur Fernel, comme il  
 escrit au 2. liure de *abditis rerum causis*, n'a-  
 uoit point congneu vn certain seigneur  
 malade estre inspiré qu'au bout des trois  
 mois. Les autres six fermement & con-  
 stamment dirent pour certain toutes les  
 actions de Marthe estre feintes & simu-  
 lées comme auoit esté rapporté le mardy.  
 Pource on pensoit estre au bout de ceste  
 affaire. Mais le vendredy & samedy sui-  
 vans qui estoient le quatre & cinquiesme  
 jour d'Auril, ayant appellé autres mede-  
 cins (& obmis la plus grand' part de ceux  
 qui l'auoyent veue parauant) on recom-  
 mence nouuelle guerre avec ce phanta-  
 stique démon : on luy dit quelque mots  
 Grecs, elle respond en François : on parle  
 Anglois, elle respôd en François, mais (ce  
 dit on) assez bien à propos. On obserue  
 ses mouuemens plus violens & plus rap-  
 i

des, sans mutation ny au pouls, ny en la respiration, ny en la couleur. Les Medecins presens rapportent en plusieurs & magnifiques parolles, que Marthe estoit demoniaque, & le signent. Lequel rapport nous transcritons par cy apres mot à mot de l'original. Cependant que tout cecy se fait, le Parlement craignant que ceste affluéce de peuple, qui alloit voir ce nouveau Diable, n'engendrast quelque nouveau monstre de sedition, à laquelle nous ne sommes que trop enclins, donna vn Arrest : Que Marthe Brossier fust mise entre les mains de monsieur Lugoly Lieutenant Criminel. Les Ecclesiastiques y repugnent, disans que ceste cause de la femme pretédue demoniaque leur appartient. Les Prescheurs en crient tout hault. Le Roy pour lors estant à Fontainebleau craignant aussi que de ceste flâmeche s'allumast vne grande flamme, commande la mesme chose: & suivanç ce, Marthe est menee au Chastelet, auquel lieu elle a vescu pres de deux mois, non comme prisonniere, mais estant doucement traictée & bien couchée. Elle a esté veuc par plusieurs Medecins, à sca-

uoir les sieurs de la Riuiere premier Me-decin , Laurens Medecin ordinaire du Roy , Laffilé ancien Doyen de la faculté de Paris , le Feure , Marescot , Ellain , Hautin , Lusson , Pietre , Renard , Herrouard , Paulmier , d'Amboise , Coufinot , Marcés , qui tous ont dict & signé n'y auoir veu & obserué aucune chose par dessus les loix communes de nature . Combien que plusieurs , encore infectez du vieil leuain , ayent semé par la ville qu'elle auoit faict au Chastelet plusieurs traits diaboliques .

En fin toutes sortes d'informations tres-diligemment faites , & toutes choses bien considerees , ce grand Parlement de Paris a donné vn Arrest avec vne grande prudence & clemence , lequel nous mettrons à la fin de ce discours .

Nous auons narré l'histoire au vray , maintenant fault monstrer par quelles raisons nous auons esté induits à fermement croire , que Marthe Brossier n'estoit ny n'est possedee du malin esprit : puis nous monstrarōs combien ont esté legeres les raisons de ceux qui ont eu opinion contraire , pour assurer vne chose de si

B iij

grand poids & de telle consequence. Mais premierement nous voulons que chacun entende que nous n'auons point assiste à ceste action qu'appellez & commandez par le reuerendissime Evesque de Paris: & que nous n'auons eu autre but que Dieu & nostre conscience, sans auoir esgard à ce que plusieurs pourront dire, ou au dommage qui nous en pourroit aduenir. Et quant à la these & proposition generale, iamais n'en a esté douté. Car nous croyons par la foy Chrestienne les démons estre, entrer aux corps des hommes, & les tourmenter en plusieurs sortes: & tout ce que l'Eglise Catholique a determiné de leur creation, nature, puissance, effects, exorcismes, nous le tenons pour vray, ferme & stable comme le pole. Mais quant à l'hypothese, à seauoir que Marthe Brossier soit, ou ait esté possedes du démon, nous disons qu'elle est absurde & faulse, sans aucune verisimilitude. Et pour le prouuer nous le conclurons par ce general syllogisme.

Rien ne doit estre attribué au démon qui n'ait quelque chose d'extraordinaire par dessus les loix de nature.

15  
Les actions de Marthe Brossier sont telles, qu'elles n'ont rien d'extraordinaire par dessus les loix de nature.

Parquoy les actions de Marthe Brossier ne doivent point estre attribuees au démon.

Ceux qui sont exercez à cognoistre la signification & equipotence des propositions & en l'art des syllogismes, cognoistront qu'iceluy cōclut fort bien *in secundo modo prime figure*. La proposition est assez euidente, & Platon en l'Apologie pense les démons estre, pource qu'il y a quelques choses desquelles on ne peut donner autre raison que le démon, comme estans effects extraordinaires & surpassans les forces de nature. L'assomption se doit cognoistre par induction de toutes les actions de ladite Marthe Brossier. Qu'a elle fait? Elle a tiré la langue, tourné les yeux en la teste, fait quelques mouemens semblables à conuulsions estant couchée sus le dos, remué les flancs. Il n'y a personne, ie ne dy pas des bateleurs, mais des laquais de la Cour qui n'en fist autant. Combien par ceste raison cest excellent danseur sus la corde estoit plus de-  
cibai

moniaque ? Marthe donc n'a fait aucune  
 action que nous deuions attribuer au  
 Diable , comme par apres sera plus am-  
 plement declaré. Dauantage est il proba-  
 ble que depuis quinze mois estant si sou-  
 vent agitee & tourmentee , elle demeu-  
 rast grasse & en bon poinct , veu que  
 mesme en l'Euangile il est remarqué que  
 les demoniaques deuennent secs & fort  
 attenuez? Nous sommes aujourdhuy tous  
 d'accord que les mouuemens conuulsifs  
 de Marthe ne procedoyent pas de mala-  
 die : d'autant que faisant ces beaux mou-  
 uemens , les yeux a demiclos elle regar-  
 doit ce qu'on faisoit , & volontairement  
 remuoit l'œil , & par consequent tout le  
 corps. D'avantage ceux qui ont vne vraye  
 conuulsion mordent tous ceux qui se pre-  
 sentent & leur mettent le doigt à la bou-  
 che : & si on leur met vn baston entre les  
 dents , ils le romperit : & ont les membres  
 si roides , qu'on ne les peut flechir. Mar-  
 the se voyant arrestee par quelqu'un , ou  
 oyant quelques paroles du Prestre , des-  
 quellest elle estoit instruite , se leuoit alai-  
 gre , comme n'ayant eu accez. Donc ces  
 mouuemens ne procedoyent pas de ma-  
 ladie

ladie : ils estoient donc feints , comme nous auons touſiours maintenu : ou pro- cedoyent du diable , comme quelques vns ont eu opinion avec raisons tres-lege- res , lesquelles nous examinerons apres auoir de mot à mot de l'autographe tran- scrit , & icy inseré leur rapport .

R A P P O R T D E Q V E L-  
ques Medecins de Paris sur le  
faict de Marthe Brossier.

**N**OVS sous-signez Docteurs regens en la faculté de Medecine en l'Uniuersité de Paris , sur le faict de Marthe Broſſier , fille âgee de xxij. ans ou environ , nativue de Romorantin en Berry , laquelle par plusieurs fois à quelques vns de nous , mais ſpecialement les vendredy & samedy deuxiesme & troisiesme Auril , à tous en commun , fors & excepté vn qui ne s'y eſt trouué que le samedy , nous auroit eſté repreſentee en la chapelle de mōſieur de S. Geneuiefue , eſcou- riat la Mefſe celebree par mōſeigneur le reueren- diſſime Euesque de Paris , & ſouſtenant Exorcif- me faict au Vendredy par le pere Benoist Capu- cien , affiſté du pere Seraphin religieux du meſme

C

ordre, qui l'auoit exorcisee les iours precedens : au  
samedy par M. le Clerc prestre lay, assisté du pere  
de l'ordre des Feuillans. Et là pen-  
dant ce temps l'aurions veue tantost en posture,  
contenance, & propos d'une personne saine de  
corps & d'esprit : tantost defiguree de plusieurs  
laides, messeantes & difformes grimaces, &  
quant & quant agitee & trauersee de beaucoup  
de differents & furieux mouuemens de toutes  
les parties visibles de son corps. Toutes lesdictes  
grimaces ou pleines d'on ris mocqueur, trompeur  
& causeur : ou bien fieres, horribles & taciturnes,  
le plus souuent accompagnees de rugissement.  
Parmy tout cela obeissant par fois, &  
respondant au Prestre tant de gestes que de paro-  
les, sur des commandemens & demandes con-  
ceues en Grec, Latin & Anglois : mais à ce que  
nous auons remarqué, plus souuent & plus  
promptement au pere Benoist qu'à aucun autre,  
nous disons en nos consciences, & certifions ce  
qui s'ensuit.

C'est à se auoir, que comme il soit que tout ce  
que dessus restant à spesifier cy apres, doine ne-  
cessairement se referer de trois causes à l'une, qui  
sont maladie, feintise, ou possession diabolique. Et  
que de l'opinion de maladie nous en soyons dé-  
boutez : parce que les agitations que nous y obser-

tions ; ne retiennent rien de la nature des malades, mesme de celles ausquelles de prime face elles ressemblent le plus : n'estant ny epilepsie, laquelle suppose perte de tout sentiment & iugement : ny affection, que nous appellons hysterique, laquelle n'est iamais ou sans priuation, ou sans contrainte d'haleine , desquelles choses il n'en paroist aucune ici. Mais à fin de n'estre par trop longs, & pour par le bannissement des genres , exclure toutes les especes , à qui y regardera de pres , cesdites agitations ne se trouuant appartenir à aucune des quatre sortes de mouuemens maladifs, qui sont frissons, tremblemens, palpitations, conuulsions : où bien s'il s'y presente quelques conuulsions , & que lon vucille ainsi appeller le renuersement des yeux, grincement de dents, contournement de machoires , qui sont presque ordinaires à ceste fille pendant ses rauissemens , la seureté avec laquelle le Prestre luy ouvre la bouche & la luy tient ouverte le doigt dedans, tesmoignant assez qu'elles ne sont & ne se font par maladie: veu qu'en maladie celuy qui endure conuulsion n'est pas maistre de la partie où elle est , n'ayant aucune election ny commandement là dessus:& que particulierement en celle des machoires, qui est la plus violente de toutes , le doigt du Prestre ne seroit pas plus respecté , ny plus choyé que celuy d'un

autre, ains aussi vistement tronçonné. Ioint que les accidens des maladies , comme les maladies mesmes , se trouuant auoir leur temps de commencement , accroissement , estat , & declin , ces tourmens icy comme ils prennent & montent à leur excez tout à coup , aussi cessent-ils en vn moment . Les maladies & mouuemens d'icelles , principalement violens , comme ceux-cy laissent le corps foible , le visage palle , l'haleine pantoyse : ceste fille au contraire au sortir des siens se trouuant aussi peu esmeue & changee de pouls , de couleur , contenance & haleine , qu'elle estoit auparavant : & ce qui est à noter aussi peu à la fin de l'exorcisme qu'au commencement , au soir qu'au matin , le dernier iour que le premier . De la feintise neantmoins , l'insensibilité de son corps pendant ses ecstases & furies , esprounee par les profondes piqueures des longues espingles que lon luy a laissees enfoncées de part en part dans les mains , & dans le col , & puis retirees , sans qu'elle en ait fait aucun frime de les sentir ny mettre ny oster , & sans marque de sang ( douleur , laquelle sans magie & sans parole , ne se pourroit pas , à nostre aduis , supporter sans en faire mine , ny par la constance des plus courageux , ny par la contumace des plus mechans , ny par l'apprehension des plus criminels ) nous enleuant à peu pres le souspe-

çon : mais plus encore l'escume déliee & menue  
 que nous auons pendant ses forceneries, veue sor-  
 tir de sa bouche : laquelle toutesfois il n'y a aucun  
 moyen de pouuoir contrefaire . Et plus que tout  
 encore la mesme consideration que dessus , du peu  
 ou point de changement qui se trouue en sa per-  
 sonne apres tous ses plus aspres & plus longs  
 tournoyemens: ce que personne au monde n'expe-  
 rimenta iamais es plus moderez exercices . Nous  
 sommes poussez iusqu'à ceste heure par toutes les  
 loix de discours & de sciences , & presque forcez  
 à croire ceste fille , Demoniaque , & le diable ha-  
 bitant en elle , autheur de tous ces effets . D'autant  
 qu'apres les causes corporelles & materielles , que  
 nous ne trouuons point auoir de lieu en ce fait ,  
 marchent les spirituelles & supernaturelles , au  
 sommet desquelles recognoissans Dieu pere de  
 grace & de misericorde , les Anges ordonnez  
 pour la tuition & consolation du genre humain ,  
 comme Philosophes Chrestiens nous auons appris  
 & scauons qu'il n'y a que le diable qui se plaise à  
 faire mal .

Or si nous auions veu ce que monsieur de sain-  
 te Geneufue avec plusieurs autres rapporte , ce-  
 ste fille facilement éluee en l'air plus de quatre  
 pieds au dessus de cinq ou six fortes personnes qui  
 la tenoyent , ce nous seroit vn argument de puis-

sance extraordinaire, outre & par dessus la commune nature & condition humaine. Mais n'ayans pas esté présens à ceste merveille nous rendons tesmognage d'intelligence autant & plus admirable, que ceste puissance, en ce qu'interrogee & commandee pendant les exorcismes, non seulement en langage Latin (où il n'est pas imperinent paraduenture de souspçonner collusion) mais mesme en Grec & Anglois, & à l'improvisiste, monseigneur de Paris suggérant les interrogatoires au Prestre, ceste fille par plusieurs fois, par plusieurs gens de bien & dignes de foy a été veue & ouye obeyr & respondre à propos. Elle a, disons nous encore une fois, entendu le Grec & l'Anglois, langages, ausquels nous croyons, comme il y a apparence, qu'elle n'a pas estudié : sur quoy lon ne peut auoir colludé avec elle, elle n'en peut inuenter ny excogiter les interpretations. Reste donc, mesme au iugement d'Aristote en pareil cas, qu'elles luy ayent esté inspirees.

Au moyen de quoy, & veu aussi, sous correction, que S. Luc Medecin & Euangeliste descrivant ceux, des corps desquels nostre Seigneur & ses Apostres ont chassé les diables, ne nous donne pas d'autres, ny de plus grands signes, que ceux que nous pensons voir icy : Nous sommes de plus en plus conuiez & quasi confirmez à croire

¶ conclure comme dessus , prenant Dieu sur cette affaire à tesmoin de nos consciences . Fait & Paris ce 3. Auril 1599.

Examinons briefement ce long discours . Les actions de Marthe ( disent - ils ) lesquelles nous auons obseruees , sont ou feintes , ou de la maladie , ou du démon . Elles ne sont point de la maladie , ny ne sont feintes . Elles procedent donc du démon . La proposition est vraye , l'assomption est faulse , & la nions . Comme la prouuez vous ? Premierement vous prouuez qu'elles ne procedent point de maladie . Pource que tout mouvement qui prouient de maladie est ou tremblement , ou rigueur , ou palpitation , ou conuulsion . Ceste diuision semble imparfaite : pource qu'il y a des mouuemens maladifs mixtes , comme ceux qui s'appellent ~~αναρμός~~ meslez de conuulsion & tremblement : comme ~~τρέπως πίγωδης~~ , tremblement avec frisson , qu'Hippocrates appelle ~~τρέπως~~ . Et ces especes quelque fois se meslent en telle façon qu'il est fort difficile de les referer à pas vne de vos especes simples . Mais ne nous arrestons pas à

ceia , puis que nous sommes d'accord,  
que les mouuemens de ceste femme ne  
sont point de maladie:examinons les rai-  
sons que vous apportez pour le diable.

La premiere raison , est de ce qu'estant  
piquee bien auant d'vne espingle, elle n'a  
faict aucun semblant de le sentir. Certes  
estant piquee legerement sus le col à co-  
sté, elle s'est tournee , & l'a bien senty : &  
lors le pere Seraphin vsant de son excuse  
accoustumee, a dict , Elle n'est plus que  
Marthe . Peu apres estant piquee plus  
auant,elle dissimula la douleur. Et pour  
cela,a-elle le diable au corps? Les laquais  
qui souuent se mettent eux mesmes vn  
espingle fort auant en vne partie char-  
neuse , comme en la cuisse & aux bras,  
font-ils inspiritez? Le Sage des Stoïciens  
estant enclos au taureau de Phalaris , dit  
que ce tourment est doux. Les voleurs  
endurent facilement la question: nous en  
auons veu brusler tous vifs sans donner  
aucun indice de douleur. Plutarque en  
la vie de Lycurgus dit , que les enfans des  
Lacedemoniens deroboyent avec si grā-  
de crainte d'estre decouverts, qu'un d'eux  
ayant derobé vn renardeau le cache des-  
sous

sous sa robe , & se laissa dechirer tout le ventre avec les ongles & les dents de ceste beste, sans iamais crier, de peur d'estre descouvert, iusques à ce qu'il trespassa sus la place. Ce qui n'est pas incroiable (dit Plutarque ) à voir ce que les ieunes garçons y endurent encore aujourdhuy. Car nous y en auons veu plusieurs qui endurent, sans crier , ny dire vn mot , estre fouettez iusques au mourir , sus l'autel de Diane. Voila les parolles de Plutarqus. Mais vous direz, que Marthe a esté piquee sans qu'il en soit sorty du sang. Certes nous y auons veu vn vestige & vne marque rouge. Et fault scauoir qu'vne espingle fichee droitemeint en vne partie charneuse , en laquelle n'y a point de veine insigne , fait vn trou fort anguste, duquel ne sort point de sang , principalement si le sang est terrestre & melancholique. Sous vn tel argument que le vostre, nous auons veu de pauures gens condamnez à estre bruslez comme sorciers : puis absous par mes sieurs de la Cour. O dangereux argument pour tels sorciers : & toutesfois en ceste question icy moins picquant qu'vne espingle . Mais philosophons vn peu plus

D

subtilement. Galien monstre contre l'Ari-  
 stote , que le sens n'est pas l'alteration &  
 mutation faictes en l'organe , mais la con-  
 gnoissance de l'alteration. Pour exemple  
 (dit-il) si ie suis fort attentif à quelque  
 chose , & que quelqu'un passe cependant  
 devant moy , encore que son image soit  
 receue dedans l'humeur crystalin , com-  
 me dedans vn miroir , neantmoins ie ne  
 le verray pas , à cause que l'esprit visif  
 est retenu avec la faculté en sa source,  
 ou bien l'ame n'envoye point à l'œil le  
 sens commun : pource qu'il est occupé  
 ailleurs , sans lequel il ne se fait point de  
 sentiment : & par consequent , point ou  
 peu de douleur . Si ie suis fort occupé &  
 attentif à quelque chose , encore qu'on  
 crie , ou qu'on parle hault aupres de moy ,  
 ie ne discerneray pas ce qu'on dit : pour-  
 ce que le sens commun est empesché ailleurs . Tel à la guerre a receu plusieurs har-  
 quebuzades qui n'en sent rien : Archi-  
 medes occupé sur ses lignes , ne pensoit  
 pas que Syracuse fust prise . Si donc la  
 constance & résolution , comme aussi vne  
 forte imagination , retient l'esprit animal  
 en sa source : si l'ame n'envoye point à la

partie le sens commun , sans lequel elle n'a point ou peu de sentiment , & par consequent point ou peu de douleur , trouue lon estrange si le patient bien resolu n'endure point , ou peu de mal , & le dissimule ? Ceste raison a induit les Stoïciens à defendre ce paradoxe , Que la douleur consiste en opinion : pource que l'imagination est la mere de l'opinion : & si l'imagination n'y coopere , il n'y a point de douleur . Cessez donc de conclure que Marthe estoit endiablee , à cause qu'elle ne s'est point esmeue de la piqueure d'une espingle : concluez plutost , qu'elle n'estoit pas possedee , à raison qu'elle n'a senty la piqueure . Car il n'y a point d'apparence , & est chose incompatible , que le diable oste le sentiment de douleur à ceux qu'il veut tourmèter : il l'augmenteroit plutost pour leur faire sentir des douleurs plus grandes . Cessez aussi de vous esmerueiller , si de la piqueure n'est point sorty de sang : car la seule apprehension de la saignee fait ordinairement qu'il ne sort point de sang de la playe , combien que la veine soit bien ouverte . Le peuple dit ordinairement : I'estoy si

D ij

fasché , que si on m'eust donné vn coup de dague , ie n'eusse point saigné . C'est trop philosophé sur vne espingle .

La seconde raison pour prouuer que Marthe estoit possedee du diable est , qu'il est apparu en sa bouche vne escume plus tenüe & deliee . Qui iamais a ouy parler de l'escume du diable ? Il falloit adiouster qu'elle estoit noire : car tout ce qui vient de luy estant infernal , est noir . Et mesmes les bonnes femmes disent que le diable n'a point de blanc en l'œil . Qui se pourroit tenir de rire oyant qu'on cognoist vne femme inspiritee par l'escume & saliue ?

La troisiesme raison pour prouuer que Marthe estoit inspiritee est , de ce qu'elle faisoit des mouuemens merueilleusement violens sans aucune mutation ny en son pouls , ny en la respiration , ny en sa couleur . Mais certes ses mouuemens n'ont point esté si violens , que quelques Medecins impatients de telle imposture ne l'ayent facilement arrestee : & leussent fait les derniers iours qu'elle ioua si bien son personnage , s'ils eussent esté appelez . Mais non patebant fores , ne pateret veri-

tas: Les portes n'estoyent pas ouuertes, de  
 peur que la verité ne fust descouerte.  
 Dauantage si les mouuemens de Marthe  
 estoient violens , ils estoient briefs &  
 courts: car incontinent elle se releuoit, &  
 l'exorciste disoit , ce n'est plus que Mar-  
 the. Mais adououons que ces mouuemens  
 ayent esté si violens & rapides qu'on dit,  
 sans aucune mutation au pouls : cela si-  
 gnifie que le sang est espais & terrestre, &  
 que facilement il ne s'allume pas : &  
 pource nous disons avec Galien , que le  
 pouls de telles gens est rare. Nous auons  
 veu souuent des melancholiques non  
 seulement plusieurs iours & moys , mais  
 aussi plusieurs annees courir iour & nuit  
 crians estrangement , hurlans comme  
 des chiens , sans aucune mutation au  
 pouls, ny en la respiration , ny en la cou-  
 leur. Dauantage la coustume y fert beau-  
 coup: il y auoit quinze mois qu'on la me-  
 noit comme vn singe, ou comme vn ours,  
 à Angers, Saumur, Clery, Orleans, Paris,  
 & qu'on luy apprenoit à faire ces saults.  
*Et quæ consuetas sunt, minus afficere solent:* Les  
 choses accoustumées n'apportent pas  
 grande mutation. Combien de choses se

D iij

voient iournellement en la nature beaucoupl plus estranges, admirables, incredibles, lesquelles toutesfois on n'attribue au démons, mais aux occultes secrets de de nature? Nous voyons ceux qui sont mors d'un chien enragé, abbayer comme des chiens, les lycanthropes hurler & manger de la chair humaine comme les loups : pour ce qu'ils ont l'imagination blessee, & p̄sent estre loups. Qui en voudra sçauoir davantage lise deux liures de Leuinus Lemnius *de occultis naturæ miracul.* lise Mizaud & Fracastor au liu. de la sympathie & antipathie : & Baptista Porta de la magie naturelle : & aussi ce qu'un docte homme de ce temps a escrit des miracles.

Bref, il y a vne infinité de choses qui se font par la vertu secrete de nature : que si pour estre secrètes, il les falloit attribuer au démon, pour expliquer les questions de la physique & de la medecine, depuis le commencement iusques à la fin de ces deux sciences, il fauldroit tousiours audir recours aux démons. Or ceste raison est de si peu d'efficace, que par icelle ie concluray tout le cōtraire, à sçauoir que Marthe Brossier n'est pas, ny n'a esté inspiritée.

34

Ceux qui sont possedez du démon apres leur vehement & rapide mouuem-  
ment, sont fort estonnez, & ont tous les  
membres rompus: comme il apparoist en  
S. Marc 9. & par les histoires rapportees  
par M. Fernel liure 2. *de abditis rerū causis.*

Marthe Brossier apres ses mouuem-  
ents n'estoit point telle, mais au contraire  
estoit toute alaigre.

Parquoy Marthe Brossier n'estoit  
point possedee du démon.

Et puis siez vous a des raisons si legeres  
pour cōclure vne chose de si grand poids.

La quatriesme raison, si elle estoit vraye  
concluroit necessairement : à sçauoir si  
elle auoit parlé Grec & Anglois, n'ayant  
iamais apprins ny l'vne ny l'autre langue:  
ce seroit argument certain de la posses-  
sion du démon. Mais cela est faulx : car  
elle n'a iamais parlé autre langue que la  
Françoise, & l'idiome de Romorantin,  
combien que les faulx bruits ayent este  
au contraire. Mais (disent-ils) elle n'a ia-  
mais parlé Grec ny Anglois, mais elle a  
respondu à propos à vne interrogation  
Grecque. Quelqu'vn l'interrogea ; *πῶς  
τὴν ἡμέραν οὐκ οἴω;* Elle respôdit, pour la gloire

de Dieu. Or ceste mesme interrogation  
 Grecque luy auoit este faicté à Clery , cō-  
 me M. le Lieutenat criminel a veu par les  
 informations. Il est donc manifeste qu'il  
 y a de la collusion . Dauantage elle ne  
 respondit point à propos : car on luy de-  
 mandoit le moyen par lequel il estoit  
 entré en ce corps , & il respondit la fin :  
 c'est à dire , pourquoy il y estoit entré.  
 Le pere Benoist l'interrogea long temps  
 en Anglois : & ce bon pere demandant  
 comme il auoit nom , ceste femme res-  
 pond , Je n'estois pas à ton baptesme.  
 O le grand miracle ! Marthe auoit ouy  
 l'Euesque , qui suggeroit à ce bon pere les  
 interrogations ( comme mesme les Me-  
 decins qui ont pensé ceste femme inspi-  
 ritée ont escrit en leur rapport ) & l'aduer-  
 tissant qu'il demandast en Anglois com-  
 me il auoit nom , il a été facile à ceste fine  
 femelle , cauteleuse & bien instruite à tel-  
 les ruses , de respôdre , Je n'estois pas à ton  
 baptesme. Mais si en ceste femme il y a  
 quelque démon , il y a long téps qu'il han-  
 te en l'Eglise occidentale , en laquelle le  
 Latin est commun , que n'a il appris ceste  
 langue ? Or elle a confessé qu'elle ne nous  
 entendoit

entendoit pas, quand nous partliōs Latin. Pourquoy entendoit elle plustost les parolles des prestres , sinon qu'elle y estoit desia instruite & faconnee , & les entendoit comme vn singe , ou vn chien entēd son maistre ? Et pource Marthe estant au Chastelet , auoit entre les mains le liure du diable de Laō qu'elle auoit apporté de Romorātin , que M. Lugoly luy fit oster . Ie laisse à péser si ce n'estoit pas pour luy apprendre de plus en plus telles singeries.

Outre les quatre raisons susdictes , on nous apporte le tesmoignage de S. Luc Euangeliste & Medecin , à fin que ceste authorité soit plus grande , principalement enuers les Medecins : lequel racontant les histoires des demoniaques guaris par Iesus Christ , n'apporte point de signes plus euidens que ceux qu'on a veu à ceste Romorantine . Voyons si cela est vray , & bien conclu . En premier lieu , S. Luc xi . chapitre faict mention d'un diable muet chassé par Iesus Christ , & ne descrit aucun signes , par lesquels on peult cognostre ce diable . Les Euangelistēs n'auoyent pas ceste intention de descrire tels signes : car ceux qu'on presentoit à Iesus Christ

pour guarir estoient euidement tels, mesme par la cōfession des Iuifs; & de la part de Iesu Christ, il les cognoissoit sans signes. S'il ne faut dōc point autres signes de possession du diable, que ceux qui sont descrits par les Euangelistes, tout epileptique, melacholique, phrenetique, aura le diable au corps : & y aura au monde plus de demoniaques que de fols. Mais voyons si S. Luc ne descrit pas les signes des demoniaques plus euidens, que ceux de Marthe. Cest Euangeliste & Medecin au 8.chap.de son Euangile descriuant vn homme possedé du diable nōmé Legion (pource que plusieurs diables estoyēt entrez en lui) dit que cest hōme n'estoit pas vestu de veste mēt, & ne demeuroit point en maison , mais dedans les sepulchres. Marthe est vestue de bure en fille de Romorantin : a esté, quand il estoit besoin, à la table des Euesques, Abbez & moynes; boit & mange comme les autres. Ce demoniaque possedé de la legiō recongneut Iesu Christ fils de Dieu , lequel iamais il n'auoit veu ny ony, & pource il cogneut les choses secrètes. Marthe iamais n'a rien fait de tel. Ce demoniaque, combié qu'il

fust lié de chaînes de fer, il les rompoit, & le diable l'emportoit au desert. Marthe est facile à arrêter avec vne main fort imbecile. Donc ceste authorité de S. Luc n'est point bien alleguee.

Nous auōs refuté les legeres raisons de quelques Medecins, venōs aux raisons de quelques autres: & cōmençons par le tēmoignage de quelques hommes de qualité, lesquels disent l'auoir veuē esleuee en l'air quelque temps, sans estre appuyee. Or philosophons. Tout ce qui se meut en droite ligne, devant qu'il face le mouement cōtraire, il faut qu'il se repose: comme vne pelotte iettee contre vne paroy, devant qu'elle se reflechisse, elle se repose contre la paroy, comme Aristote monstre au 8. de la physique: & l'artere apres sa dilatatiō devant qu'elle face la contraction se repose. Voila pourquoi la Romorantin faultant en l'air, devant que descendre s'est reposee. Cecy est trop subtil, dōnons vne raison plus claire. Ils nous auoyēt dit le Ieudy matin qu'ils auoyent tousiours pensé le fait de Marthe estre imposture: mais apres midy ils la veirēt en l'air: pour ce que les vapeurs montans au cerueau,

E ij

font accidentis séblables aux suffusions, en sorte qu'on voit les choses hors de leur place : comme il se peut demonstret par l'optique. Mesme se peut faire que quelqu'un par telles vapeurs ait veu *duplicem Martham, unam humi, alteram in sublimi.*

Les autres ont apporté vne autre raison, de ce que Marthe haulsoit les flancs, le reste du corps immobile. Donc les cheuaux ayans fort couru, remuans fort les flancs (ce que Horace appelle *Ilia ducere*) auront le diable au corps. I'ay honte d'ouyr telles raisons.

Ceste cy n'est guere meilleure. On oit vn brouissement en l'hypochondre gauche fort petit, & seulement en la touchat. Donc les hypochondriaques, & les pauures filles qui ont les palles couleurs, auront le diable au corps: car souuent ce son de ventre est si grand, qu'on l'oit de bas en hault, de chambre en chambre. Et par ceste raison n'auront pas seulement vn démon, mais plusieurs. Et de faict si nous croyons les bôs peres, Marthe en auoit, & en a encore trois : vn vieil, cruel, nommé Belzebuth : vn autre ioyeux, qu'ils appelloyent Ascalon, boufon d'enfer ; le trois-

iesme qu'ils appelloient marmiton d'en-  
fer. Toutes ces raisons vont d'un branle.

Quelques vns adioustoyent, que Mar-  
the descouroit & disoit les secrets des  
hommes, de façon que plusieurs des assi-  
stans auoyent belle peur. Le pere Sera-  
phin (lequel y alloit en bonne conscien-  
ce) luy demâde: Qu'ay-je faict ceste nuit?  
Marthe respond: Tu as prié Dieu. Voila  
vn grand secret de dire à vn Capucin, Tu  
as prié Dieu. Par cela on congnoist que la  
Romorantine se mocquoit de la simpli-  
cité de ces bons peres.

Quelques vns apportoyent vne raison  
plus vrgente : à sçauoir que Marthe par-  
loit du ventre , la bouche & les léures fer-  
mees. Veritablement Marthe parloit cō-  
me vne autre. Et quand ainsi seroit, auroit  
elle pourtant vn démon qui parleroit de-  
dans son vêtre? Hippocrates au 5. liu. des  
Epidemies sentent. 58. fait mention de la  
femme de Polemarchus, laquelle parloit  
du ventre. Ioannes Gorraeus aux defini-  
tions medicinales dit que dedans Hippo-  
crates ceux-la sont appelez *εγκαπιμωδοι*, les-  
quels parlent du ventre , la bouche & les  
léures fermees. Voyez Scaliger contre

E iij

50

Cardan en l'exercitatio 258. part. 3. Fætius  
in *œconomia Hippocratica*. escrit que le grand  
Adrian Turnebus auoit dit en sa chaire  
qu'il auoit veu vn maraut qui sans ouurir  
la bouche ny remuer les lèures, rendoit  
de son ventre vn son & vne voix quand il  
luy plaitoit, & gaigna beaucoup d'argent  
à faire ce mestier-la. Et de faict se peult  
faire qu'en serrant la poitrine il y entre de  
l'air en l'artere , qui fait quelque son &  
quelque voix mal articulee , laquelle par  
longue exercice se puisse aucunement ar-  
ticuler : & ceux-là s'appellent *espiruedos*  
parlans du ventre : ou *seprouedos* parlans de  
la poitrine : ou *seprouedors* deuinans de la  
poitrine. Cælius Rhodiginus refere cela  
à vn démon parlant dedans le ventre,  
mais c'est vn conteur de fables. Laissons  
donc telles raisons populaires.

Ceux qui se pensent plus sages , com-  
me plusieurs faisans profession de la iuris-  
prudence , souuent nous ont obiecté : Si  
Marthe n'est point possedee de l'esprit  
malin , *Cui bono?* A quelle fin fait elle tou-  
tes ces choses? Ce n'est point de nostre art  
de respondre à ceste question. Toutesfois  
impertrons ce cōgé d'en deuiner quelque

chose. A quelle fin plusieurs courrent les rues se disans Empereurs, Roys, fils de Roys, Evesques? Vous direz donc que Marthe pensoit estre demoniaque. Parauenture. Et à fin qu'elle imprimast ceste opinion aux esprits des hommes, elle feignoit & simuloit toutes les autres actiōs. Et ne fault trouuer estrange qu'vn mesme personne erre en vn poinct, & en toutes les autres choses soit fin & accort. Les melancholiques sont cauteleux & malicieux. Disons chose plus vray semblable: Le pere de Marthe a esté tousiours fort factieux par la commune renommee. Il a veu que sa fille, laquelle, cōme mesme ses autres enfans, lisoit tousiours des liures de diablerie, & principalement celuy du diable de Laon, estoit fort propre à telles gentillesse & fictions diaboliques: ioinct que plusieurs prestres, specialement le Theologal d'Orleans, à ce qu'elle nous a dict, luy confirmoyent ceste opinion, qu'elle auoit le diable au corps. Pource il l'a menee à nostre Dame des Ardilieres, à Saumur, à Angers, à Clery, Orleans, enfin à Paris: si c'estoit par vne folie, pensant que sa fille eust le diable au corps, ou pour  
189 33

faire quelque nouveau remûment, ou par auatice, Dieu le fçait : appartient au Parlement d'y pouruoit. Mais la vérité est, que plusieurs ont baillé de l'argent au pere, monsieur de S. M. vingt escus, les autres trente, les autres plus ou moins. Mesmes le pere estant à Paris, est allé demander de l'argét aux gesd'Eglise, iusques aux simples religieux, pour acheuer ceste sainte entreprise. Et ne faut douter, que si l'affaire eust réussi, il n'eust beaucoup gaigné d'argent, & qu'on ne l'eust menee quester par les maisons, comme la mere de frere Clement, ce meschant & maudit apostat, duquel l'ay horreur de me souuenir. Voyla pour ceux qui demadent *Cui bono?*

Nous auons montré que Marthe n'estoit ny n'est point inspirée : nous auons refuté les raisons de ceux qui ont eu opinion contraire : voyons les tesmoignages des plus sages & plus prudens. Marthe est menee à Angers pour estre exorcisée : le reuerendissime Evesque Miron, hōme sage & fort aduisé, ne la veut point exorciser, que premierement il ne l'ait esprouveree, & qu'il ne fçache au vray qu'elle soit possedee. Il la faict retenir, la nourrist,  
 & par

& par quelques iours ne luy fait boire  
que de l'eau beniste, de quoy elle n'est ny  
chagee, ny esmeue. Quelques iours apres  
luy fait apporter de l'eau commune non  
beniste en vn benestier: lors Marthe voyat  
ce benestier se couche, se debat, & fait  
ses grimasses ordinaires. Puis le sieur E-  
uesque luy dit qu'il auoit vn morceau de  
la vraye Croix: prend vne clef de fer, l'en-  
ueloppe dignement en vn taffetas en fa-  
çon de relique, l'offre à baiser à Marthe:  
& sur le champ elle commence à faire ses  
diableries. Peu apres dit, qu'on m'appor-  
te mon grand liure d'exorcismes: se fait  
apporter vn Virgile, commence à dire,  
*Arma, viruque cano*, lors Marthe pensant  
estre les parolles de l'exorcisme tombe à  
à terre, & se tourmente du mieux qu'elle  
peult. En fin la feintise estant descouerte,  
le sieur Euesque la renuoye, & ne veut  
point prophaner ces sacrés mysteres de  
l'exorcisme, pour chasser ce démon con-  
trefaict. Les autres imiteront la sagesse de  
ce Prelat.

Qu'a-il esté fait à Clery, & à Orleans?  
L'Official bien assisté des plus sages du  
Clergé a defendu à tous prestres du Dio-

cese d'Orleans d'exorciser Marthe , sus  
peine de suspension à diuinis. Ce seroit  
chose longue de vouloir raconter tout ce  
qui s'est fait à Orleans , pour descourir  
l'imposture de ladict Brossier : nous n'en  
dirons que deux des plus gentilles. Pre-  
mierement on luy apporta vn gros Des-  
pautere relié à la façon ancienne avec  
des aix & des fermoirs de cnyure : où  
l'ouure, & on luy bailla à lire : elle tomba  
sus ce passage , *Nexo xii, xii vult. Texo xiiit,*  
*indéque textum.* Lesquelles parolles pen-  
sant ladict Marthe estre diaboliques,  
commence à se renuerser (mais doucemēt  
comme deuant) & faire ses vireuoustes  
ordinaires. L'autre est, que messieurs du  
Clergé d'Orleans voulurent experimen-  
ter le grād remede qui est le parfum, pour  
chasser ce démon : on met le feu à ce par-  
fum, on luy présente ces vilaines & puā-  
ntes vapeurs au nés, eistant liee à vne chaire  
& ioūant des pieds : elle cōmence à crier,  
Pardonnez moy, i'estouffe, il s'en est alle.

*La description de ce parfum diabolique, ex-  
traiet du liure intitulé Flagellum  
demonum, est celle.*

**P**renez du soufre, de l'assa foetida , du galbanū, de l'hypericū, de la rue , toutes ces choses benistes de leur propre bennedictio soyēt iettees dessus le feu , & que la fumee soit offerte aux narines du posse-dé. Ce remede est excellent *ad fugandos & fumigādos dēmonēs*. De la vertu de ce remede ie n'en diray rien : mais ie suis estonné comme il veulent chasser les diables par odeurs si puantes , veu que Porphyre & Psellus Philosophes Platoniciens disent que tels parfums sont les delicateſſes des diables . S'il m'estoit permis de reformer cest antidote , i'y voudrois adiouster de l'atriplex foetida appellee des Grecs *ταρποστοὺς* , de l'herbe de coriandre & de l'ceruca sylvestris : sont toutes herbes cordiales pour les démons.

Toutes ces choses qui ont esté faites sōt la plus part absurdes & ridicules : & toutesfois elles ont trouué leurs defenseurs, non seulement du peuple ignorant , mais quasi de tous estats ; & pource le Parlemēt ayant longuement & diligemment tout consideré, pour appaiser toutes diuisions qui en pouuoyent sourdre, a faict l'arrest qui ensuit.

*Extrait des Registres de Parlement.*

**V**e par la Cour les grand Chambre & Tournelle assemblees l'arrest du deux iiesme iour d'Auril dernier passé, par lequel estoit ordonné que Marthe Broffier pretendue possedee du malin esprit, seroit baillee & delivree au Lieutenat criminel de ceste ville: Les rapports des Medecins des sept, huit, treize, quatorze, dixsept, dixneuf, vingt, & vingt & vniesme iours d'Auril dernier: huit, & dix-huitiesme du present mois : & autres actes & attestations, par lesquels appert que ladicté Marthe Broffier n'est possedee d'aucun esprit malin: Actes capitulaires des Chapitres d'Orleans & de Clery , des dixsept Mars, dixhuit & dixneufiesmes Septembre mil cinq cés quatre vingts

dixhuit : par lesquels defenses a-  
uoyé et été faites à tous prestres du-  
dict diocèse, d'exorciser ladite Mar-  
the Brossier, sur peine de suspension  
à diuinis. Ouis maistres Pierre Lugoly  
Lieutenant criminel en la preuosté  
de Paris, & Françoise de Villemont-  
tee Substitut du Procureur general  
du Roy en ladie Preuosté, sur les  
deportemens de ladie Brossier.  
Conclusions du Procureur general  
du Roy : Et tout consideré,

Ladie Cour a ordonné & or-  
donne que ladie Marthe Brossier,  
Siluine & Marie Brossier ses sœurs &  
Jacques Brossier leur pere estans en  
ceste ville, seront menez & conduits  
en la ville de Remorantin lieu de  
leur demeure par M. Nicolas Rapin  
Lieutenant de robe courte en ladie  
Preuosté. Et ladie Marthe Bro-  
sier par luy laissee en la garde dudit

Jacques Brossier son pere, auquel la-  
dite Cour fait inhibitions & defen-  
ses, sur peine de punitiō corporelle,  
de la laisser vaguer, ne sortir hors la-  
dite ville, sans ordōnance & permis-  
sion de M. Paul Gallus Iuge chaste-  
lain de Remorātin. Auquel enjoint  
obseruer les actiōs de ladite Marthe  
Brossier , en faire procés verbaux, &  
les enuoyer pardeuers ladicté Cour  
de quinzaine en quinzaine, & outre  
l'aduertir & certifier de ce qu'ilverra  
estre à faire. Et en cas de contrauen-  
tion par ledit Jacques Brossier, pro-  
ceder cōtre luy & autres, s'il y eschet,  
par lesvoyes ordinaires de la iustice.  
Et sera le present arrest executé par  
vertu de l'extraict d'iceluy. Faict en  
Parlement, le 24. iour de May 1599.

Signé

VOYSIN.

33

Il ne se peut dire avec combien de prudence & consideration cest Arrest a esté donné: & toutesfois ces pauures ames aveugles ont par iceluy voulu confirmer leur erreur : disans , Si Marthe auoit le diable au corps , il la falloit remettre entre les mains des Ecclesiastiques pour l'exorciser: si elle ne l'auoit point , il falloit publiquement & exemplairement punir ceste imposture. Mais il faut que nous croyons que l'Evesque d'Angers a congneu l'imposture , le Clergé d'Orleans l'a congneue, defendant de l'exorciser: les Medecins de Paris (peu exceptez) l'ont evidemment congneue & declaree: mesmeurs du Chastelet l'ont du tout descouverte: le Parlement l'a veue clairement, & a renuoyé ceste miserable fille à son pere, ainsi qu'elle desiroit , promettant que jamais on n'entéroit parler d'elle. Enquoy la dicte Cour a vsé de misericorde. Pourquoy il ne l'a griefuement punie, cen'est à nous de nous en enquérir dauantage, ainsi de nous contenir en nostre office & vacation, de craindre Dieu, d'honorer le Roy, d'obeir aux Magistrats. Qui leur resiste, resiste à l'ordonnance de Dieu. Cepen-

dant louions Dieu & luy chantons vn hymne : Pource que sa misericorde est multipliee dessus nous , & sa verite demeure eternellement.

F I N .

La regle d'exorciser les demoniaques , approuue par le S. siege Apostolique,tirée du synode national tenu à Rheims 1583.

**A**Nequam ad exorcismum sacerdos se accingat, de obsessi hominis vita, cōditione, fama, valetudine, atque alijs circumstantijs diligenter inquirat, & cum prudentibus quibusdam communicet. Fallentur enim aliquando nimis creduli, & fallunt exorcistam non raro melancholici, lunatici, & magicis artibus impediti, cum dicūt se à dæmonē possideri atque torqueri, qui tamen medicorum remedio potius, quam exorcistarum ministerio indigent.

C'est à dire, Deuant que le prestre entreprenne d'exorciser, il doit diligemment s'enquerir de la vie du possédé, de sa condition, de sa renommee, de sa santé, & autres circonstances ; & en doit communiquer avec quelques gens sages, prudens, & bien aduisez. Car souuentefois les trop credules sont trompez, & souuent les melancholiques, lunatiques & ensorcelez trompent l'exorciste, disans qu'ils sont possédez & tourmentez du diable ; lesquels toutefois ont plus besoin du remede du medecin, que du ministere des exorcistes. Voila les parolles de ce synode.



n  
st  
c-  
u  
el  
l-  
z-  
x,  
er  
z-  
i,  
it  
n  
m  
r-  
é,  
ir-  
ns  
pp  
u-  
ils  
is  
re

